



# PASS' ATHLÉ

Campagne incitation mise en œuvre du programme  
PASS'ATHLE

## Saison 2018 - 2019



## 1. OBJECTIFS

Cette campagne d'incitation a pour objectif de soutenir les clubs bretons à mettre en place les passations du Pass'Athlé pour les catégories EA PO.

Le programme Pass'Athlé est inscrit dans le plan de développement fédéral, et dans le projet de performance fédéral, ainsi que dans le PST, c'est un dispositif fédéral commun, sur l'ensemble du territoire.

Il facilite :

- **La valorisation et la reconnaissance** d'un encadrement fiable et compétent
- **La structuration** des entraînements autour d'un athlétisme accessible, formateur, motivant
- **La formalisation des apprentissages athlétiques**, pour des athlètes plus performants
- **La mesure et la validation** des acquisitions et des progrès moteur du jeune
- **La motivation et la fidélisation** des pratiquants

## 2. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE FINANCEMENT

### 2.1 Bénéficiaires

Tous les clubs FFA de la Bretagne ayant une école d'Athlétisme de la catégorie EA-PO peuvent répondre au présent appel à candidature.

5 clubs par comité départemental seront identifiés, sur la base du volontariat. Dans le cas d'un nombre supérieur de dossier, la Ligue les étudiera, en accord avec la CRJ, les plus motivés.

Un club bénéficiaire pourra être accompagné sur tout au plus 2 saisons sur l'olympiade, à condition d'avoir satisfait aux mesures d'évaluation.

### 2.2 Pour être éligible, les clubs devront :

- avoir un référent Pass, référencé dans siffa
- s'engager à mettre en place le Pass'Athlé, selon les recommandations fédérales, durant la saison 2018 2019
- s'engager à faire une communication, avec rédaction d'un article avec photos et/ou vidéos pour parution en ligne, 1ere mesure d'évaluation
- valider les passations sur la plateforme de saisie des résultats <https://si-ffa.fr/PassAthle> qui sera la 2<sup>e</sup> mesure d'évaluation

### 3. MODALITES DE SOUTIEN

#### 3.1 Soutien matériel

Pour la saison 2018 2019, et uniquement pour celle-ci, le club recevra une dotation en début de saison, pour 100 jeunes : 100 passeports et 100 badges (20 par année d'âge).

En renouvellement de l'action, et dans tous les cas, pour tous les clubs pour la saison 2019 2020, la dotation sera prévue pour 50 jeunes.

#### 3.2 Soutien pédagogique

La Ligue accompagnera, selon les besoins exprimés, les clubs supports pour la compréhension de la démarche, l'appropriation des outils pédagogiques et numériques, la préparation à la mise en place des passations.

La personne référente pour cet accompagnement est le CTS directeur des projets sportifs territoriaux.

### 4. DATE LIMITE – LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS

Le dossier de candidature disponible ci-dessous devra être renvoyé complet et signé.

Pour être prise en considération, le dossier devra être renvoyé complet **au plus tard le 30 septembre 2018** à l'adresse suivante :

Ligue de Bretagne d'Athlétisme – 18 rue Pierre de Coubertin 22440 PLOUFRAGAN

Ou par mail : [bretagneathletisme@gmail.com](mailto:bretagneathletisme@gmail.com)

### 5. RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande d'informations complémentaires : **Claire MALAQUIN, Conseiller Technique et Sportif, Directeur des Projets Sportifs Territoriaux**

06 22 53 61 20, ou [clairemalaquin@hotmail.com](mailto:clairemalaquin@hotmail.com)

# ANNEXE 1

## Dossier de candidature

**1/ PRESENTATION DU PROJET / MOTIVATIONS**

## 1/ PRESENTATION DU CLUB

Nom du club :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Fax :

Email :

Site Internet :

Nom, prénom, et coordonnées ( tel, Email) du(de la) président(e) :

Nom, prénom, téléphone, Email du responsable du projet (si différent du responsable légal) :

Nom et coordonnées (tel et mail) du coordonnateur de l'école d'athlé	
Personnes en charge de la programmation et des entraînements des EA PO (si différent)	
Nombre d'entraîneurs diplômés U12	

Effectif EA PO pour la saison 2017 0218 , total : \_\_\_\_\_ dont,

EA F	EA M	Total EA	PO F	PO M	Total PO